

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 09 mars 2023

Délibération
n°20230903-07
CCAS

Nombre de membres

En exercice 13
Présents 09
Votants 11

Date de la convocation
20/02/2023

OBJET

Acte rendu exécutoire
télétransmission en
Sous-Préfecture le

14 MARS 2022
et publication le

14 MARS 2022
La Vice-Présidente,
Christelle Gaudet

L'an deux mille vingt-deux et le neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PUBLIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au CCAS, sous la présidence de Madame Christelle Gaudet, Vice-Présidente du CCAS,

Présents : Jacques Grandchamp, Christelle Gaudet, Robert Baratay, Françoise Grobel, Marie-Claude Girardoz, Georges Barthe, Rémy Beaugrand, Martine Dutruel, Anne Baud-Lavigne Aurore Veinhard

Excusés : James Besson (Pouvoir à Rémy Beaugrand), Françoise Duval (Pouvoir à Françoise Grobel)

Secrétaire de séance : Robert Baratay

Revalorisation du barème aquagym/ gym douce

Un nouveau barème pour les bénéficiaires du portage des repas est mis en place à compter du 1^{er} avril 2023 :

	Participation CCAS	Reste à charge
De 0 à 800€	4,50	2,50
De 801 à 1 300€	3,50	3,50
De 1 301 à 1 600€	2,00	5,00
Au-delà de 1 601€	0	7,00

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Approuve le nouveau barème aquagym et gym douce tel que présenté ci-dessus.

Fixe sa mise en œuvre au 1^{er} avril 2023.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

PUBLIER, le 13/03/2023

Christelle Gaudet
Vice-Présidente

